

**CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Lundi 23 juin 2025 à 18 h 30

Salle du Conseil municipal

Sous la présidence de Daniel RAPHOZ,

Maire de Ferney-Voltaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 17 juin 2025.

Présents : MMES et MM. Daniel RAPHOZ, Valérie MOUNY, Chun-Jy LY, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Balaky-Yem-Phoramy BABALEY, Jean-Louis GUIDERDONI, Pierre-Marie PHILIPPS, Dorian LACOMBE, Christian LANDREAU.

<u>Pouvoirs :</u> M. Ahmed BEN MBAREK	à	Mme Valérie MOUNY
M. Rémi VINE-SPINELLI	à	M. Balaky-Yem-Phoramy BABALEY
Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Chun-Jy LY
M. Christian ALLIOD	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
Mme Corinne DEMARQUAY	à	M. Matthieu CLAVEL
Mme Aurélie LEGER	à	M. Jean-Louis GUIDERDONI

**Absents : Mme Khadija UNAL
M. Jean-Druon CHARVE
Mme Chantal HARS
Mme Laurence MERIAUX
M. Jean-François PATRIARCA
Mme Laurence CAMPAGNE
Mme Catherine MITIS
M. Stéphane GRATTAROLY
Mme Mylène MAILLOT
Mme Marie FLORES
M. Jean-Loup KASTLER
M. Raphaël VINÇON
M. Nicolas KRAUSZ**

Secrétaire de séance : M. Balaky-Yem-Phoramy BABALEY



1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Compte financier unique 2024 : élection d'un président de séance.
3. Abrogation délibération 2024-074 prise le 10 juin 2025 – Adoption du compte financier 2024.



COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention. À l'exception du point numéro 2, pour lequel Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le Maire présente les pouvoirs qui lui ont été communiqués (M. Ahmed BEN MBAREK à Mme Valérie MOUNY, M. Rémi VINE-SPINELLI à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI à M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD à M. Etienne t'KINT de RODENBEKE, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Matthieu CLAVEL et Mme Aurélie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI)

Christian LANDREAU fait part de son inquiétude quant au nombre élevé d'absences constatées au sein des membres du conseil municipal, en soulignant que celles-ci concernent majoritairement les élus de la majorité municipale.

Il estime inacceptable que des conseillers municipaux absents de manière prolongée continuent de percevoir des émoluments, et regrette ce qu'il considère comme un manque de responsabilité à l'égard du mandat confié par la population.

Il exprime par ailleurs son désarroi face à l'engagement de certains élus, soulignant l'approche des échéances électorales et le risque de voir ces mêmes personnes se représenter. Christian LANDREAU appelle à une clarification des intentions de chacun afin de redonner un sens au conseil municipal, qu'il juge actuellement dénués de direction.

Christian LANDREAU interroge sur le rôle exact du secrétaire de séance. Il rappelle que, conformément aux usages, celui-ci est tenu de signer le procès-verbal aux côtés du Maire. Il déplore les dysfonctionnements organisationnels ayant conduit à la convocation de cette séance pour la troisième fois en raison de délibérations devant être annulées ou reprises.

Christian LANDREAU appelle à une amélioration significative du fonctionnement du conseil municipal, afin de sortir, selon ses termes, « de la médiocrité » qui le caractérise actuellement. Il affirme que la population a le droit à autre chose que ce que propose actuellement le conseil municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Balaky-Yem-Phoramy BABALEY se porte volontaire pour assurer cette fonction.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Monsieur Balaky-Yem-Phoramy BABALEY est désigné pour remplir cette fonction par 15 voix pour, et 1 abstention (Christian LANDREAU).

2. Compte financier unique 2024 : élection d'un président de séance.

Le Maire procède à la désignation du président de séance. Monsieur Chun-Jy LY se déclare candidat pour assurer cette fonction.



Le Maire propose de soumettre cette candidature au vote et rappelle, conformément aux dispositions réglementaires, qu'il est autorisé à prendre part au scrutin.

Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent pour ce point, celui-ci ayant quitté la salle lors du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, élit par 14 voix pour et un ne prend pas part au vote (Rémi VINE-SPINELLI par procuration) Chun-Jy LY en tant que Président de séance préalablement aux débats sur le Compte Financier Unique 2024 du Maire.

Le Maire quitte la séance afin de permettre le vote de ce point.

3. Abrogation délibération 2024-074 prise le 10 juin 2025 – Adoption du compte financier unique 2024.

Chun-Jy LY, président de séance, prend la parole sur le point n°3 de l'ordre du jour. Il laisse la présentation à son colistier, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, en précisant qu'elle devra être succincte.

Étienne t'KINT de ROODENBEKE indique que cette présentation a déjà été faite lors du précédent conseil municipal. Il s'excuse de devoir la renouveler, la délibération initiale ayant été entachée d'un vice de forme lié à la présence de monsieur le Maire durant le vote. Il précise que les documents et commentaires sont rigoureusement identiques à ceux présentés il y a 15 jours. Les résultats de fonctionnement sont jugés très satisfaisants et permettront de répondre aux besoins d'investissements actuels ainsi qu'à ceux des années à venir. Ces résultats seront repris dans le budget supplémentaire à examiner dans huit jours.

Chun-Jy LY donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU exprime son incompréhension face à la nécessité d'abroger une délibération récemment votée. Il critique le fonctionnement du conseil, en particulier les rôles du président de séance et du secrétaire, et appelle à un sursaut de responsabilité. Il demande également l'intervention du contrôle de légalité en précisant que cela fait 6 ans que l'assemblée vote le budget et il ne comprend pas que de telles erreurs se produisent en fin de mandat. Pour toutes ces raisons, il rappelle qu'il ne prend jamais part au vote.

La parole est ensuite rendue à Étienne t'KINT de ROODENBEKE pour apporter des précisions. Celui-ci reconnaît une erreur collective, précisant que l'ensemble du conseil, majorité et opposition confondues, a omis de faire sortir le Maire lors du précédent vote. Il assure que les services municipaux se sont rendu compte de l'irrégularité dès le lendemain matin. Il réitère ses excuses quant à l'oubli commis, soulignant qu'il s'agit d'une procédure habituellement appliquée depuis quinze ans par certains membres du conseil. Il présente également ses excuses à Christian LANDREAU et indique que le contenu de la délibération n'est pas erroné, il y a juste un vice de forme dans la façon de voter. Il précise que les comptes sont exactement les mêmes. Étienne t'KINT de ROODENBEKE demande à Christian LANDREAU de ne pas entretenir auprès de la population l'idée que des erreurs auraient été commises dans le contenu de la délibération.

Il rappelle également que le rôle d'un conseiller municipal est bien de conseiller, et non de jeter la pierre.



Chun-Jy LY donne la parole à Pierre-Marie PHILIPPS qui approuve les propos d'Étienne t'KINT de ROODENBEKE relatifs au rôle du conseiller municipal, en précisant qu'il s'agit également d'un rôle de vigilance. Il ajoute qu'en matière de forme, il constate que la vigilance de Christian LANDREAU n'est pas exercée au moment où elle serait pourtant la plus nécessaire.

Chun-Jy LY remercie Pierre-Marie PHILIPPS pour ses observations, puis donne la parole à nouveau à Christian LANDREAU qui revient sur la notion de vigilance et déclare qu'il ne suffit pas d'affirmer aujourd'hui son appartenance à la majorité municipale pour ensuite d'en sortir le lendemain.

Il précise que, contrairement à ce qui pourrait être interprété, il ne prodigue pas de conseils au Maire qu'il qualifie d'« arrogant et méprisant », mais qu'il formule des suggestions. Il évoque notamment l'irrecevabilité, selon lui, des procurations transmises, estimant que celles-ci ne sont pas valables. Il regrette que le Maire fasse peu de cas de ses observations, ce qui l'amène à ne plus savoir quoi dire.

Il constate, selon ses termes, une dérive dans le fonctionnement du conseil municipal, entretenue par la majorité municipale qu'il décrit comme « bien organisée ». C'est pour ces raisons qu'il déclare ne plus participer au vote, précisant que selon lui tout est faussé.

Christian LANDREAU interroge le président de séance sur le nombre exact de membres prenant part au vote sur le budget compte tenu du nombre important d'absents et de procurations.

Chun-Jy LY précise que le vote de cette séance est sur le compte financier unique 2024 et non sur le budget.

Chun-Jy LY propose de procéder au vote du compte financier unique 2024, s'il n'y a pas d'autres questions, soulignant que ce dernier a déjà été présenté en détail lors de la séance du conseil municipal tenue il y a deux semaines. Il rappelle que la présente délibération vise à régulariser un problème de forme constaté lors du précédent vote.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré abroge par 14 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la délibération n°2025-074 qui n'a pas été votée régulièrement. Il approuve par 14 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le CFU 2024 de la commune de Ferney-Voltaire. Et il donne par 14 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'un de ses délégués adjoints, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tout document s'y rapportant.

À l'issue du vote, Chun-Jy LY invite le Maire à réintégrer la séance.

Christian LANDREAU exprime ses réserves sur le déroulement de la procédure, dénonçant le fait que l'abrogation de la délibération et l'adoption du compte financier unique 2024 aient été votées simultanément. Selon lui, cette méthode est incorrecte.

Chun-Jy LY précise que les services municipaux ont préparé les éléments nécessaires en amont afin de garantir la régularité du vote. Il indique que si des contestations subsistent, Christian LANDREAU pourra s'adresser aux instances administratives supérieures compétentes.

Monsieur le Maire réintègre la séance à 18h47. Monsieur Chun-Jy LY lui rend la présidence de séance.

Le Maire demande à l'assemblée si le vote s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Puis il invite l'ensemble des membres du conseil à participer à la Fête à Voltaire, organisée le samedi suivant, en espérant une météo favorable. Il informe également de la tenue prochaine de la réunion publique concernant le tramway au Grand-Saconnex. Il annonce la prochaine séance du Conseil Municipal, fixée au mardi 1er juillet.

Le Maire demande s'il y a des questions diverses et donne la parole à Christian LANDREAU.

Christian LANDREAU s'interroge sur la légitimité du vote concernant le budget de la commune, compte tenu du nombre important d'absences.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agissait pas du vote du budget, mais du compte financier unique 2024. Il ajoute que certains conseillers absents ont donné pouvoir, permettant ainsi au conseil de délibérer dans le cadre réglementaire. C'est donc l'entière responsabilité du conseil qui a voté ce compte administratif. Il ajoute que certaines choses sont regrettables, mais il rappelle que les absences peuvent être justifiées par des raisons professionnelles ou médicales, et insiste sur la nécessité de faire preuve de compréhension et de respect à l'égard des élus concernés.

Il souligne que l'engagement municipal est à la fois une vocation et une responsabilité. La période est difficile en rappelant que c'est un lundi soir. Malgré les contraintes personnelles, les membres du conseil ont fait l'effort d'être présents ou représentés, ce qu'il salue. Il demande à Christian LANDREAU à ne plus formuler de critiques infondées à l'encontre des conseillers municipaux.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 1^{er} juillet 2025.

La séance est levée à 18h51.
